



**COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE**

LA BANQUE POSTALE

LE REGIME SANTE IL EST TEMPS D'AGIR !!!

Les taxes

Elles représentent plus de 13% des charges en 2012. Depuis 2008, elles n'ont cessé de s'ajouter : CMU, H1N1, TSA, taxes sur les conventions d'assurance. Et la tendance n'est pas près de s'inverser. les taxes étant ce qu'elles sont, la CFDT estime que des efforts doivent être réalisés sur les frais de gestion du contrat, qui de toute façon sont au dessus de la normale.

Le constat

Les élus du Comité d'Entreprise ont nommé en 2012 un expert pour auditer notre régime santé. S'appuyant sur son rapport exposé en septembre 2013, la CFDT fait le constat suivant :

- Nous avons des prestations de qualité avec un reste à charge faible.
- La courbe prestations/cotisations s'est inversée cette année après des années de hausse ininterrompue mais le résultat reste toujours déficitaire (> 100%).
- Les mesures de modération mises en place en 2012 ont porté leurs fruits mais insuffisamment.
- Des frais d'intermédiaires (l'assureur, le gestionnaire et l'apporteur) beaucoup trop élevés (13% avec un marché plutôt à 8%).
- Des dépenses atypiques sur les honoraires, l'optique et le dentaire.

Pour la CFDT, il est important d'agir en profondeur si nous voulons garder un régime de qualité sur le long terme tout en limitant les hausses de cotisations des salariés.

Nos revendications

- Négocier un accord permettant une co-gestion de ce régime avec les organisations syndicales, afin de piloter la gestion du régime au plus près.
- Passer un appel d'offres pour réduire les frais de gestion afin de revenir au standard du marché.
- S'appuyer sur un réseau partenaire de grande ampleur pour limiter les dérapages et garantir à tous, des services de qualité et de proximité.
- Un suivi des mesures d'ajustement avec pour chacune une étude de leur efficacité.

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS



BULLETIN D'ADHÉSION À LA CFDT

Laurent LE BOTERVE
Laurent.leboterve
@labanquepostale.fr

Patrice BOUVIER
patrice.bouvier
@labanquepostale.fr

Véronique MONTAUD
veronique.montaud
@labanquepostale.fr

Michel DERENNE
Michel.derenne
@labanquepostale.fr

**COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE**

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone (personnel) :

Portable :

Email (personnel) :

Entreprise :

Établissement :

Code APE/NAF :

Activité ou convention collective :

Adresse :

Téléphone (professionnel) :

Fax (professionnel) :

Email (personnel) :

Employé / Ouvrier

Technicien / Agent de maîtrise

Cadre

Métier :

Grade / Groupe

Fonction

Cadre

Non cadre



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

LA BANQUE POSTALE

ACCORD TELETRAVAIL : ENFIN !!!

Une longue attente

La négociation d'un accord sur le télétravail était prévue par l'accord RTT signé en 2007. Malgré nos relances annuelles, aucun chantier ne démarrait. Il a fallu la conclusion d'un accord à La Poste pour que les discussions s'ouvrent à La Banque Postale.

**« Ni un droit,
ni une
obligation » :**

**Pour la CFDT,
cet accord doit
protéger aussi
bien le manager
que le
collaborateur.
La condition
pour la réussite
d'un tel
dispositif, c'est
un accord et
une démarche
volontaire entre
le manager et le
collaborateur.
Ce qui explique
les nombreux
garde-fous que
nous avons
réclamés pour
cet accord.**

Les caractéristiques de l'accord :

- Deux régimes : soit 1 ou 2 jours de télétravail par semaine soit un cumul mensuel possible de 4 jours consécutifs.
- Un accord nécessaire entre le manager et le collaborateur, basé sur la confiance.
- Il est valable pendant 2 ans et va donc servir d'observatoire pour cette nouvelle pratique.

Les incontournables pour la CFDT :

- Un dispositif ouvert à tous : les salariés du siège comme les itinérants.
- Pour tenir compte de la spécificité de certains métiers, les un ou deux jours par semaine peuvent être flottants et donc varier selon les semaines. Ceci ajoute de la souplesse au dispositif et représente une innovation par rapport à d'autres accords sur le télétravail,
- Des mesures luttant contre l'éloignement du collaborateur : ainsi sa place de bureau est préservée
- Un suivi de ce dispositif auprès d'une commission de suivi et du CHSCT
- Des mesures pour lutter contre le sur-investissement ou le sur-contrôle du collaborateur en télétravail.
- La mise en place d'un référent Rh permettant de répondre à toutes les interrogations des collaborateurs et des managers.

Pour la CFDT, cet accord est une avancée et devrait répondre aux attentes que de nombreux salariés nous ont remontées. Nous serons vigilants pour que La Banque Postale ne se montre pas aussi frileuse que La Poste semble l'être dans sa mise en pratique.

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS



BULLETIN D'ADHÉSION À LA CFDT

Laurent LE BOTERVE
Laurent.leboterve
@labanquepostale.fr

Patrice BOUVIER
patrice.bouvier
@labanquepostale.fr

Véronique MONTAUD
veronique.montaud
@labanquepostale.fr

Michel DERENNE
Michel.derenne
@labanquepostale.fr

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone (personnel) :

Portable :

Email (personnel) :

Entreprise :

Établissement :

Code APE/NAF :

Activité ou convention collective :

Adresse :

Téléphone (professionnel) :

Fax (professionnel) :

Email (personnel) :

Employé / Ouvrier

Technicien / Agent de maîtrise

Cadre

Métier :

Grade / Groupe

Fonction

Cadre

Non cadre